



Aux représentant-e-s des médias

Bulletin journalier du vendredi 16 septembre 2016

Arrestations:

Il dissimule le butin d'un cambriolage dans ses sous-vêtements.

Deux hommes, nés en 1964 et 1977, originaires de Géorgie, sans domicile fixe, ont été appréhendés pour vol et pour infractions à la Loi sur les étrangers.

Jeudi 15 septembre 2016, aux alentours de 16h00, lors d'une patrouille préventive de lutte contre les cambriolages dans le secteur des Eaux-Vives, des inspecteurs ont remarqué deux hommes qui avaient un comportement suspect et qui se trouvaient à un arrêt de tram. Ces derniers correspondaient à des signalements de cambrioleurs présumés. Les pandores ont décidé de suivre ces personnes qui se sont réfugiées dans un tram qui circulait en direction de la douane française.

Peu avant qu'ils quittent le territoire helvétique, ces individus ont été interpellés et conduits dans un poste de police pour la suite de la procédure. Démunis de papier d'identité, ils ont pu être formellement identifiés grâce à l'outil informatique. Ils sont soupçonnés d'avoir à leur actif plusieurs cambriolages dans le canton de Genève.

Lors de la fouille de sécurité du premier individu (1964), les policiers ont découvert, dans son caleçon, une chaussette contenant de nombreux bijoux d'un poids total de 205 grammes. Suite aux investigations, il ressort que ces bijoux proviennent d'un cambriolage commis dans la région de Meyrin en date du 13 septembre 2016.

L'auteur présumé de l'infraction ainsi que son complice ont spontanément déclaré aux policiers vouloir indiquer l'endroit où se trouvaient le reste du butin du cambriolage. Ils se sont alors rendus dans le quartier de Plainpalais et le premier individu a désigné un buisson dans lequel une montre de luxe ainsi qu'une tablette numérique étaient dissimulées.

Dans le procès-verbal du premier individu interpellé (1964), il reconnaît avoir participé seul au cambriolage et avoir dissimulé son butin dans son caleçon. Quant au deuxième individu (1977) il nie en tout point les faits qui lui sont reprochés. Vu ce qui précède, ces derniers ont été mis à disposition du Ministère public.

Pour tout complément d'information:

Jean-Claude CANTIELLO - porte-parole - tél. +41 (0)22 427 56 00 - mobile +41 (0)79 941 48 15

Il commet un vol à Roissy-Charles-de-Gaulle et est interpellé à Genève.

Un homme né en 1991, originaire du Maroc, sans domicile fixe, a été appréhendé pour vol et pour infractions à la Loi sur les étrangers.

Jeudi 15 septembre 2016, à 20h00, la brigade anti-criminalité (BAC) patrouillait sur le secteur des Pâquis. A un moment donné, les policiers ont remarqué un individu qui cheminait sur le trottoir en direction du lac et qui semblait gênée par leur présence.

Immédiatement interpellé, il a présenté aux policiers un titre de séjour français ne lui appartenant pas. De ce fait, il a été pris en charge et conduit dans un poste de police pour la suite de la procédure. Etant démuné de papier d'identité, l'intéressé a pu être identifié au moyen du système informatique.

Lors de la fouille de sécurité, une carte de crédit ne lui appartenant pas a également été découverte dans ses effets personnels. Les enquêteurs ont pu déterminer que cette carte de crédit avait été dérobée à Genève en date du 13 septembre 2016. Concernant le titre de séjour français, il appert qu'il a également été volé en date du 5 juin 2016 à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle à Paris.

Dans son procès-verbal, l'auteur explique avoir reçu la carte de crédit par une personne inconnue et avoir trouvé le titre de séjour français dans une poubelle à Paris. Vu ce qui précède, il a été mis à disposition du Ministère public.

Pour tout complément d'information:

Jean-Claude CANTIELLO - porte-parole - tél. +41 (0)22 427 56 00 - mobile +41 (0)79 941 48 15